



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

LP

Question écrite n° 97674

Texte de la question

M. Michel Sordi appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche au sujet de l'enseignement des langues vivantes en BTS hôtellerie. Les professeurs de langues vivantes des sections d'étudiants en BTS hôtellerie estiment que le volume d'enseignement en première langue vivante étrangère, actuellement fixé à deux heures hebdomadaires, ne permet pas de préparer suffisamment les étudiants à leur vie professionnelle. En effet ces futurs professionnels accueilleront des clientèles internationales, ou iront travailler hors de l'Hexagone. Dès lors la pratique et la maîtrise des langues sont absolument nécessaires. Ainsi l'idéal serait de pouvoir pratiquer une heure quotidiennement. Aussi, il lui demande s'il est envisagé de revoir le référentiel des BTS hôtelier en augmentant le volume horaire d'enseignement de la première langue vivante.

Données clés

Auteur : [M. Michel Sordi](#)

Circonscription : Haut-Rhin (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97674

Rubrique : Enseignement technique et professionnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 20 juin 2006, page 6365